

Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

(NOR 2400-07-00884)

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 08 AOUT 2005  
PORTANT CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE L'ORNE AMONT**

LE PREFET DE L'ORNE ,

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,

Vu le décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 modifié portant application de l'article 5 de la loi du 3 janvier 1992 codifiée,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2003 fixant le périmètre d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Orne Amont,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 août 2005 créant la commission locale de l'eau du S.A.G.E. du bassin de l'Orne Amont,

Vu la lettre de M. le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne du 19 avril 2007 faisant part de nouvelles désignations de représentants suite aux dernières élections,

Vu la proposition du Représentant d'E.D.F.,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 2 de l'arrêté du 08 août 2005 portant création de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin de l'Orne Amont est modifié comme suit :

**COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES (8 membres) :**

CHAMBRE D'AGRICULTURE :

Titulaire : M. Thierry CLEREMBAUX

suppléant : M. Jean Pierre FONTAINE

GRUPE D'EXPLOITATION HYDRAULIQUE OUEST D'E.D.F. ENERGIE :

Titulaire : M. Roger SOUQUIERE

suppléant : Mme Lénaïk DERLOT

**Article 2 :** La liste des membres de la commission locale de l'eau peut être consultée sur le site internet du SAGE du Bassin de l'Orne Amont (<http://www.sage-orne-seulles.fr>)

**Article 3 :** Le reste sans changement.

**Article 4 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

FAIT à ALENCON, le 30 juillet 2007

LE PREFET,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Daniel MATALON